



Compte-rendu de la CPO du 5 mars 2013

I - Règlement intérieur

Les Organisations Syndicales font des remarques sur le règlement intérieur proposé par l'administration. Une version corrigée sera proposée pour validation à la prochaine CPO.

II - Validation du CR du 21/12/2011

Le compte-rendu de la CPO est approuvé après quelques remarques.

III - Suites données à la CPO du 21/12/2011

- Amélioration des carrières : SDP est dans l'attente d'éventuels recrutements (voir questions diverses)...
- **Fonctionnement des pôles de compétence** : FO regrette qu'il n'y ait pas eu de réunion en 2012 et qu'aucune ne soit encore programmée pour 2013. Pour FO, il est dommage que le coordonnateur des pôles de compétence ne soit pas présent à la CPO. FO demande que les pôles informent l'ensemble des ouvriers hors catégorie des familles concernées quand ils recherchent un candidat pour faire partie du pôle de compétence. L'administration est favorable à cette dernière proposition.
- **Formation RH aux dossiers retraite** : l'administration considère qu'il n'y a pas de besoin. Les gestionnaires retraite sont assez formés. FO déplore ce point de vue : c'est un désastre pour obtenir aujourd'hui une simulation retraite. L'administration s'engage à clarifier qui fait le calcul des retraites ; un projet de présentation des retraites est en cours de préparation pour tous les agents. L'administration précise que les agents doivent s'adresser à leurs services RH locaux. Si nécessaire le service RH interroge le service central (SDP4).
- **Retraite des Ouvriers Chefs d'Equipe** : Une note a été envoyée aux établissements Ouvriers pour préciser que les agents doivent faire 6 mois après leur confirmation de Chef d'Equipe pour pouvoir bénéficier du bordereau de salaire. FO demande que les notes envoyées aux Etablissements Ouvriers soient aussi envoyés aux OS. L'administration diffusera via SDP1 et SDP2 (voir aussi questions FO).
- **Présentation de la nouvelle formation Chef d'Equipe** : 12 stagiaires en 2011, et 7 en 2012. FO fait remarquer qu'après 2 sessions, le recul n'est pas suffisant pour modifier le contenu des stages.
- FO soulève certains points qui n'ont pas eu de suite :
 - **Pôle Electrotechnique** : FO demande si l'analyse des échecs aux essais de 2012 a été faite: la DSNA répond qu'un entretien téléphonique a été fait entre chaque OE en échec et le pôle de compétence. Le pôle a aussi



défini une bibliographie type. La DSNA a demandé à ces services de mettre cette bibliographie dans les services techniques. SDP demande que la bibliographie soit aussi diffusée aux autres services. La DSNA est entrain de vérifier que les services ont bien acheté les livres.

○ **Pôle Climaticien** : Un animateur d'un service technique de la DSNA devrait être nommé. FO rappelle que la demande remonte à 2010. La DSNA s'engage à organiser la réunion en 2013.

IV - point sur les effectifs ouvriers DGAC Météo-France

- **Météo France** : Un point d'avancement est fait. Effectifs au 30/12/2012 : 146.
- **DGAC** : SDP1 présente un bilan sur 2011 et 2012. Effectifs au 30/12/2012 : 758. Pour 2012 77 avancements dont 11 nominations en poche, 60 réussites à un essai, 5 passages par stage et 1 au choix. FO remarque que certaines familles présentent de très faibles effectifs et qu'on n'a plus embauché dans ces familles depuis de nombreuses années. Doit-on encore afficher certains métiers alors que les agents occupent d'autres fonctions, au risque de se faire retoquer par la cour des Comptes ? L'administration accorde qu'il faut étudier les situations au cas par cas.

V - GT fiches informatique

Le président du GT présente le bilan des différentes réunions. FO demande comment la diffusion du thème annuel sera faite. Le pôle diffusera aux EO qui diffuseront aux agents. FO demande aussi que le tuteur assiste à l'essai et que sa participation ne soit pas facultative. L'administration n'y est pas opposée et propose donc qu'elle soit « fortement probable », mais ça ne sera pas une condition pour annuler un essai.

FO rappelle que les tâches ont évolué et que certains postes pourraient être ouverts aux OE, et ne plus être réservés uniquement à des agents de catégorie B et A. Les OS se positionnent pour une application en 2014. FO demande qu'une réunion soit organisée à l'automne pour préparer l'année 2014.

VI - Réorientations professionnelles

Un bilan est présenté depuis la mise en place de la procédure en février 2011. 26 demandes ont été traitées ; 2 sont en cours ; 15 ont abouti ; 9 ont été refusées.

Des points d'amélioration sont proposés : FO souligne qu'un point important doit être fait entre le tuteur, le pôle de compétence et l'agent ; L'administration propose la mise en place d'un référent, qui permettrait de gérer les points d'étapes. FO souligne que les services vont être de plus en plus réticents à laisser partir des agents qui ne sont plus remplacés. FO déplore aussi que cette procédure ait un impact dans la carrière des agents et redemande un suivi de formation après le changement de famille. A notre remarque sur le frein mis par les services pour appliquer cette note, l'administration propose de représenter cette procédure au réseau RH, qui aura lieu dans quelques mois.

VII - Composition de la CICAVE-O

La CFDT a demandé une modification du nombre de sièges à la CICAVE-O pour lui permettre de participer à cette commission. FO propose d'avoir la même représentativité qu'à la CPO, de passer la CICAVE-O à 10 représentants du personnel ainsi la CFDT aura un poste. La CGT est d'accord avec la position de FO.



Suite au refus de l'administration, la composition de la CICAVE-O n'est donc pas modifiée.

VIII - Questions d'actualité

- **Fiches professionnelles famille 11** : Un membre du GT présente les travaux finaux. La CPO valide les travaux du GT pour une mise en œuvre dès l'année 2013.
Les travaux du GT ont également fait apparaître un besoin sur les courants faibles. FO propose dans un premier temps de faire un état des lieux sur les effectifs n'effectuant que des courants faibles : l'administration est d'accord pour lancer ce travail, la demande va être faite aux Etablissements Ouvriers DGAC et Météo.
- **Harmonisation de la gestion des travaux incommodes** : La DSI présente ses travaux sur les travaux incommodes des Informaticiens : le bilan a été fait pour identifier les postes pouvant bénéficier d'une prime de travaux incommodes. FO rappelle qu'il y a d'autres OE hors Informatique à la DSI. L'administration confirme qu'une fois le bilan fait dans tous les services, l'application sera faite de manière semi-forfaitaire (versement d'une somme mensuelle). L'EO DSNA demande une 2eme réunion pour que dans chaque EO de la DGAC la gestion soit la même. SDP est d'accord pour organiser au printemps une réunion entre les EO sur les travaux incommodes. FO précise qu'il ne peut y avoir une forfaitisation nationale par famille mais qu'il faut tenir compte des fonctions réelles de chaque agent. Une nouvelle fois les OS évoquent la situation des Antilles Guyane ou aucun des « travaux incommodes » n'est versé. SDP s'engage à faire un point avec la DSAC et la DSNA et fera une proposition pour résoudre de ce problème.

IX - Questions FO

- *Pouvez-vous nous faire un point des différentes réunions qui se sont tenues à la Fonction Publique et au cabinet du Premier Ministre sur l'arrêt des recrutements d'Ouvriers ? Pouvons-nous espérer avoir des recrutements en 2013 ? Ces recrutements permettront de combler certaines situations très difficiles mais pas toutes, certains départs de 2013 vont en créer de nouvelles. Que comptez-vous faire ?*

L'administration n'a aucune information sur les réunions en interministérielle. L'administration a demandé 21 recrutements pour la DGAC et 3 pour Météo-France ; aucune avancée depuis décembre. FO déplore que le manque de réponses va mener les services de la DGAC à la catastrophe : Centrale CRNA-SE, Informatique DSAC Guyane, etc. FO informe l'administration qu'il sera difficile de négocier un protocole pour les ouvriers si aucune orientation n'est donnée.

- *Suite à la diminution du nombre d'Ouvriers et à l'arrêt des recrutements, l'activité sur les fonctions de logistique dans certains sites ne peut plus être correctement assumée. Les contraintes d'ETP et les choix de la DSAC ne lui permettent plus de remplacer les départs sur ces fonctions alors que cette activité est mutualisée avec la DSNA. Cette situation entraîne des demandes d'ouvertures d'AVE côté DSNA et va à l'encontre de la mutualisation qui est prônée par le Secrétaire Général de la DGAC. Pour FO, le GT Logistique doit être rapidement créé afin de faire un point complet de la situation et de proposer des orientations. Quand comptez-vous démarrer ce GT ?*

SDP prépare en interne un état des lieux, intra-services. Ensuite, le GT pourra être lancé. Suite à une demande de FO, l'administration précise que le président de ce GT n'est toujours pas nommé.

- *Lors de la réunion du GT avancements du 14/01/2012, FO a posé trois questions concernant les retraites. A ce jour, nous n'avons toujours pas de réponse :*
 - *Suite à la validation de la position de Chef d'Equipe en CAO, est-il nécessaire pour l'agent d'assurer cette fonction pendant une période de 6 mois supplémentaires au-delà de cette validation pour valider le bordereau de Chef d'Equipe dans le calcul de la retraite?*



L'administration répond que le Fonds de Pension a précisé qu'il faut que chaque agent ait 6 mois d'activité après la confirmation (nécessité d'avoir fait le stage). Pour annuler cette contrainte, SDP propose de ne plus faire apparaître la notion de confirmation dans la circulaire chef d'équipe (nécessité de revoir la circulaire), tout en maintenant le caractère obligatoire du stage chef d'équipe. Les agents nommés doivent donc suivre le stage. Pour ceux qui ont été nommés il y a plusieurs années, l'administration propose de leur attribuer automatiquement une confirmation.

- *Intégration de la prime d'intérim : cette prime doit être intégrée dans le calcul de la pension. Dans les faits, le FSPOEIE ne la prend pas en compte dans ses calculs.*

L'administration confirme que cette prime est prise en compte. FO demande comment cette prime est prise en compte : SDP va vérifier que cette prime d'intérim soit bien intégrée dans le coefficient de majoration qui permet de prendre en compte les primes dans le calcul de la retraite.

- *Prolongation de l'activité au-delà de la limite d'âge pour les ouvriers qui ont 15 à 17 ans validés au titre des travaux ou emplois insalubres. Aujourd'hui, les ouvriers n'auraient plus la possibilité de continuer après cette limite d'âge. Aucune note de l'administration ne nous a informées de cette situation.*

L'administration confirme qu'un ouvrier ne peut poursuivre son activité après sa limite d'âge (possibilité d'avoir une prolongation d'activité). FO regrette de ne pas avoir été informé. SDP s'engage à faire parvenir cette note aux OS.

- *Depuis la mise en place du nouveau système de rémunération les ouvriers qui sont partis à la retraite sont toujours payés sur avance. Aucun dossier n'a été validé depuis plus de 12 mois. Cette situation pose des problèmes pour les personnes qui veulent en particulier demander un prêt. Nous demandons qu'une solution soit trouvée rapidement.*

L'administration précise qu'un formulaire reste à valider entre SDP4 et le Fonds de Pension. Les 3 OS expriment leur colère sur ces situations intolérables. L'administration s'engage à organiser une réunion spécifique avec le Fond de Pension sur ce sujet.

- *La reprise d'ancienneté dans NOIRH pour les ouvriers qui ont été OPA à la DGAC n'est pas identique d'un établissement ouvrier à l'autre. Certains reprennent l'ancienneté OPA en tant qu'ancienneté d'ouvrier à la DGAC et d'autres ne le font pas. Ces différences ont parfois des conséquences quand on retient des candidats à l'avancement. Nous demandons qu'une règle nationale soit appliquée par tous les Etablissements.*

L'administration reconnaît la différence de traitement. SDP1 rappellera aux EO que la date d'ancienneté à la DGAC doit être la date d'entrée à la DGAC. Les années d'OPA à la DGAC doivent être prises en compte dans l'ancienneté DGAC intégré dans NOIR H.

- *Les magasiniers de l'ENAC (DFPV) sont dans la filière F14 – Logistique alors que leur présence est liée à l'activité maintenance aéronautique qui dépend de la filière F07. Est-il possible de les changer de filière ?* SDP ne voit pas de problème pour appliquer cette demande, à la date de la dernière affectation des agents concernés (01/01/2011, date de la fusion ENAC/SEFA).

L'administration centrale est d'accord avec cette évolution et demande à l'ENAC de faire le nécessaire.

- *Tous les Ouvriers d'Etat ne sont pas affiliés à la même caisse d'assurance maladie (MFP, CPAM). Cette différence de situation peut générer des problèmes en cas d'adhésion à certains contrats de mutuelle (par exemple MNAM).* SDP répond que tous les Ouvriers d'Etat doivent être affiliés à la MFP ; un rappel sera fait aux RH des services locaux pour rappeler cette affiliation.

L'administration centrale précise qu'il est anormal que tous les Ouvriers ne soient pas affiliés à la MFP. Les agents concernés doivent demander leur changement d'affiliation ce qui leur permettra de bénéficier de la mutuelle MNAM.

Vos représentants : Pierre GAUBERT (BN), Franck DUPONT (CRNA-SO), Michel LE LAIT (ENAC), Didier SIDOINE (DTI), Jean-Christophe MAZIN (ENAC), Cyril TANCOGNE (DTI), Gérald DAHIREL (Météo-France), Laurent FERCOT (ECO), Johan BLANCHARD (STAC).

